

Protocole pour contrer l'intimidation et la violence – École de la Ribambelle

Il s'agit d'intimidation quand :

➤ **Le rapport de force :** Les enfants intimidateurs acquièrent leur pouvoir grâce à leur taille leur force physique, leur statut dans le groupe en obtenant souvent le soutien de leurs pairs.

➤ **La fréquence :** Ce sont généralement des attaques fréquentes et répétées qui provoquent une anticipation angoissante pour la victime.

➤ **L'intention de nuire :** Généralement les enfants intimidateurs le font avec l'intention de blesser émotivement ou physiquement l'autre.

INFRACTION	AUTEUR	VICTIME	TÉMOINS
Dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, sensibiliser vs intimidation, explication du protocole et aviser des conséquences à venir s'il y a récurrence, démarche de résolution de problèmes <ul style="list-style-type: none"> • Réparation* (Titulaire/éducatrice sdg ou T.E.S, selon la situation) • Manquement majeur (à évaluer en concertation avec la direction) • Suivi ponctuel (si besoin) ☞ Informer les parents par téléphone (Titulaire/éducatrice sdg ou T.E.S selon la situation) ☞ Information auprès du personnel de l'école concerné (T.E.S) 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, sensibiliser vs l'intimidation, explication du protocole et des démarches à venir, démarche de résolution de problèmes (T.E.S) ☞ Suivi ponctuel (si besoin) ☞ Informer les parents par téléphone (TES ou Responsable du service de garde)) ☞ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S) 	
1^{ère} récurrence	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rencontre avec l'élève : Évaluation de l'évènement, prise de conscience des comportements intimidants ou violents, explication des conséquences en cas de récurrence. ☞ Mesures d'aide : rétablissement (réparation), suivi ponctuel (apprentissage du comportement approprié), intervention d'apprentissage social ex : Affiche, réflexion, compte rendu d'une recherche, d'un visionnement de film, résumé d'un livre (T.E.S/éducatrice sdg en collaboration avec le titulaire) ☞ Restriction de contact avec la victime (au besoin) ☞ Manquement majeur (en concertation avec la direction) ☞ Arrêt d'agir (modalités à déterminer avec la direction) ☞ Informer les parents par téléphone (Direction) ☞ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S) ☞ Rencontre de réintégration avec les parents 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, stratégies personnalisées pour faire face à l'intimidation, l'informer des démarches à venir <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de résolution de problème (T.E.S / éducatrice sdg en collaboration avec le titulaire) • Suivi ponctuel (T.E.S. ou Resp. sdg) ☞ Informer les parents par téléphone (Direction) ☞ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S) 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rencontre avec l'élève ou les élèves : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'évènement • Offrir l'opportunité aux témoins de ventiler leurs émotions • Sensibiliser vs l'intimidation • Faire la différence en dénoncer et rapporter • Conscientiser sur leur pouvoir d'intervention et les inviter à intervenir et à adopter les comportements de protection. • Explication du protocole si nécessaire (Titulaire/éducatrice sgd ou T.E.S ou direction, selon la situation)
2^e récurrence	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, stratégies personnalisées ☞ Fiche d'engagement (T.E.S ou TSG) ☞ Suivi régulier/fréquent avec T.E.S ou Responsable du service de garde ☞ Mesures d'aide : rétablissement (réparation), suivi régulier/fréquent (apprentissage du comportement approprié), intervention d'apprentissage social ex : Affiche, réflexion, compte rendu d'une recherche, d'un visionnement de film, résumé d'un livre (T.E.S/éducatrice sdg en collaboration avec le titulaire) ☞ Manquement majeur (en concertation avec la direction) ☞ Arrêt d'agir (modalités à déterminer) ☞ Rencontre avec les parents, l'élève, les intervenants et la direction pour faire un plan d'action conditionnelle à sa réintégration ☞ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S) 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, suivi régulier pour adapter ses stratégies pour faire face à l'intimidation <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de résolution de problèmes (T.E.S ou Resp. du service de garde) ☞ Plan de protection (Équipe multidisciplinaire) ☞ Rencontre avec les parents, l'élève, les intervenants et la direction ☞ Information auprès du personnel de l'école (T.E.S) 	
3^e récurrence	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, stratégies personnalisées et retour sur la fiche d'engagement et modification si nécessaire (T.E.S ou Resp. sdg) ☞ Réparation* (T.E.S ou Resp. sdg) ☞ Intervention par le policier éducateur ☞ Manquement majeur en concertation avec la direction ☞ Interdiction de contacts avec la ou les victimes pour une durée déterminée ☞ Rencontre de concertation équipe multi pour évaluer la situation ☞ Arrêt d'agir (modalités à déterminer) ☞ Rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction pour établir les conditions de son retour 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rencontre avec l'élève <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de résolution de problèmes (T.E.S ou Resp. sdg) • Poursuite du suivi régulier ☞ Intervention avec le policier éducateur ☞ Référence à une aide externe ☞ Rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction 	
4^e récurrence	Mesures particulières à déterminer selon le cas. Recommander aux parents de faire une plainte officielle aux policiers si la situation le permet.		

*Réparation : Dans la démarche, pour choisir un geste de réparation, il faut bien évaluer le contexte avant d'entreprendre une rencontre entre la victime et l'auteur. La réparation peut être faite sans contact avec la victime, mais en lien avec la nature de l'évènement. La réparation doit être une action reliée à une valeur, une croyance que l'on veut promouvoir auprès de tous.

Ces étapes peuvent être modifiées selon la gravité des gestes posés.